

## La bourse Arts visuels Suzor-Coté

### Qu'est-ce que la bourse Arts visuels Suzor-Coté ?

Cette bourse, d'une valeur de 500 \$, vise à susciter et encourager les initiatives des étudiantes et des étudiants dans l'expérimentation et la réalisation de projets en arts visuels. Que ces réalisations ne soient pas en lien direct avec un cours ou un programme suivi par l'élève est un atout majeur dans le dossier d'évaluation du projet. Les arts visuels appartiennent à tous les membres de la société étudiante et cette bourse vise à multiplier les tentatives des élèves du Cégep pour s'initier à ces langages et tenter des expériences originales de réalisation d'œuvres dans ce domaine qui comprend la peinture (ajouter le dessin), la sculpture, la photographie, la vidéographie, les installations 3D, les installations multimédias ainsi que les films courts.

### À qui s'adresse la bourse Suzor-Coté?

À tous les élèves inscrits, à temps plein ou à temps partiel, au Cégep de Victoriaville pendant l'année scolaire de la remise de la bourse.

### Joindre à votre dossier de candidature :

- une copie du dernier bulletin d'études collégiales émis par le Cégep de Victoriaville;
- un texte de présentation qui relate le bref historique des efforts et réalisations de cet élève dans le domaine des arts et celui des arts visuels en particulier;
- un dossier de présentation d'un projet en arts visuels réalisé au cours de l'année scolaire de remise de la bourse, comprenant :
  - la nature de l'œuvre
  - les matériaux utilisés
  - les dimensions du projet
  - des reproductions photographiques de l'œuvre
  - une maquette, si elle est requise ou disponible
  - les disponibilités de l'œuvre pour une exposition à la galerie du Cégep à la fin de l'année scolaire.

**Pour information : Mme Myriam Lamoureux, local F-118, poste tél. 2589**